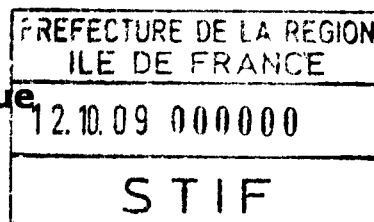


Délibération n° 2009/0894
Séance du 7 octobre 2009

Pôle Eole – Evangile
Bilan de la concertation
Dossier d'enquête publique



Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'article L 123-1 du code de l'environnement ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** le Contrat de Projets Etat – Région 2007 – 2013, signé le 23 mars 2007 ;
- VU** le schéma de principe du pôle Eole Evangile approuvé par le Conseil du STIF du 11 février 2009 ;
- VU** le rapport n ° 2009 /0894 ;
- VU** l'avis de la commission de la démocratisation du 30 septembre 2009 et de la commission des Investissements et du Suivi du Contrat de Projets du 5 octobre 2009 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : le bilan de la concertation du projet de pôle Eole – Evangile, annexé à la présente délibération, est approuvé.

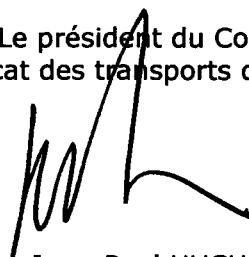
ARTICLE 2 : le dossier d'enquête publique élaboré par RFF est approuvé.

ARTICLE 3 : la directrice générale du STIF et les maîtres d'ouvrage saisiront le Préfet de Paris pour qu'il prenne un arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

ARTICLE 4 : les maîtres d'ouvrage sont invités à établir l'avant-projet, en prenant en compte les résultats de l'enquête publique.

ARTICLE 5 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Jean-Paul HUCHON

EOLE EVANGILE

Bilan de la Concertation Préalable



1. PRESENTATION DU PROJET



1.1 HISTORIQUE DU PROJET

Actuellement, le quartier environnant (Porte d'Aubervilliers) est situé dans un trou de desserte du réseau structurant, à 630 et 700 m respectivement des stations de métro les plus proches (Corentin Cariou et Crimée sur la ligne 7)..

Le Schéma de Principe EOLE de 1989 prévoyait dans sa seconde phase (prolongement à l'ouest) la création d'une gare nouvelle Porte de la Villette, au droit de la Cité des Sciences et de l'Industrie dans le nord-est parisien. Compte tenu des importants projets d'aménagement urbain de la Ville de Paris dans ce secteur, une solution alternative a été étudiée au droit de la Porte d'Aubervilliers, dans le quartier de l'Evangile situé à la limite des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

En mai 2004, les études et réflexions menées dans le cadre de la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques de 2012 conduisent à stabiliser les enjeux de requalification urbaine du secteur Paris-Nord-Est. Dès lors, le pôle Evangile s'impose comme l'élément majeur de la desserte de l'est Parisien, grâce à la nouvelle gare et aux projets de tramways T3 et Tram'Y.



Déjà inscrit au CPER 2000 – 2006, le projet « EOLE-Evangile » a été repris dans le CPER 2007 – 2013 à hauteur de 84,2 M€ (aux conditions économiques de janvier 2006, hors participation des collectivités locales : 28,5 M€ apportés par l'Etat et 55,7 M€ par la Région). La réalisation de la gare Evangile est dès lors considérée comme indépendante de la mise en œuvre de la seconde phase d'EOLE.

En parallèle, une réflexion globale a été menée sur les projets d'aménagement urbain et la future desserte du quartier. C'est pourquoi le projet Evangile prévoyait la création d'un lien urbain entre la rue Gaston Tessier et le boulevard Macdonald, passage nord-sud sous les voies de Paris-Est, de la Petite Ceinture et du raccordement dit de l'Evangile (jonction entre les réseaux Paris-Nord et Paris-Est). C'est depuis ce passage que se fera l'accès à la gare RER.

A l'ouverture de la gare, le quartier sera situé à 3 minutes de Magenta, à 7 minutes de Saint Lazare, et sera relié en outre aux autres portes de Paris via le T3. A plus long terme, le quartier sera relié à la Plaine Saint-Denis et au stade de France via le Tram'Y

1.2 LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

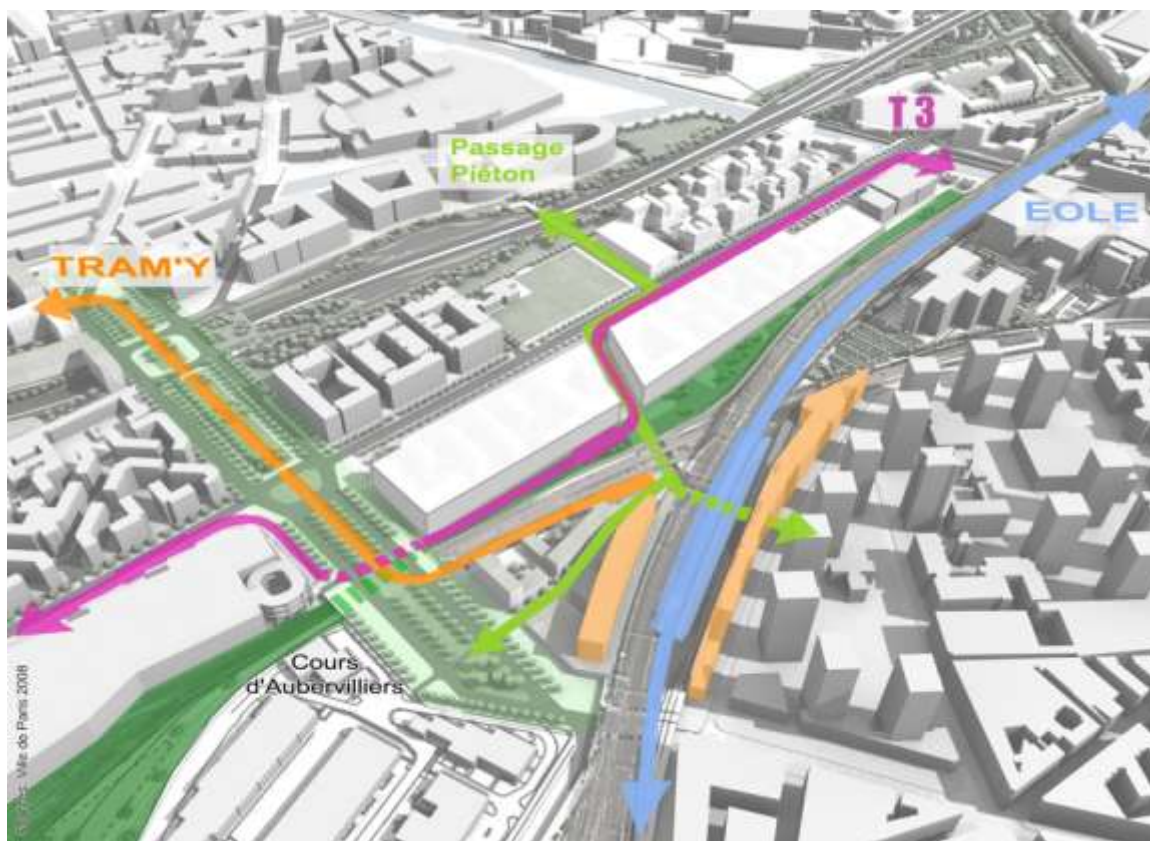
En réponse aux fonctionnalités demandées et en interface avec le programme d'aménagement de la Ville de Paris, les études ont débouché sur une configuration de gare dont les principales caractéristiques étaient :

- deux quais d'une longueur de 235 m ;
- deux tiroirs de retournement situés à l'Est des quais ;
- deux voies par quai pour assurer un alternat des missions.

Avant la réalisation d'EOLE à l'ouest, la fonction de retournement des trains n'est pas nécessaire et la gare Evangile constitue simplement un arrêt supplémentaire sur le RER E.

1.3 LE SECTEUR D'ETUDE

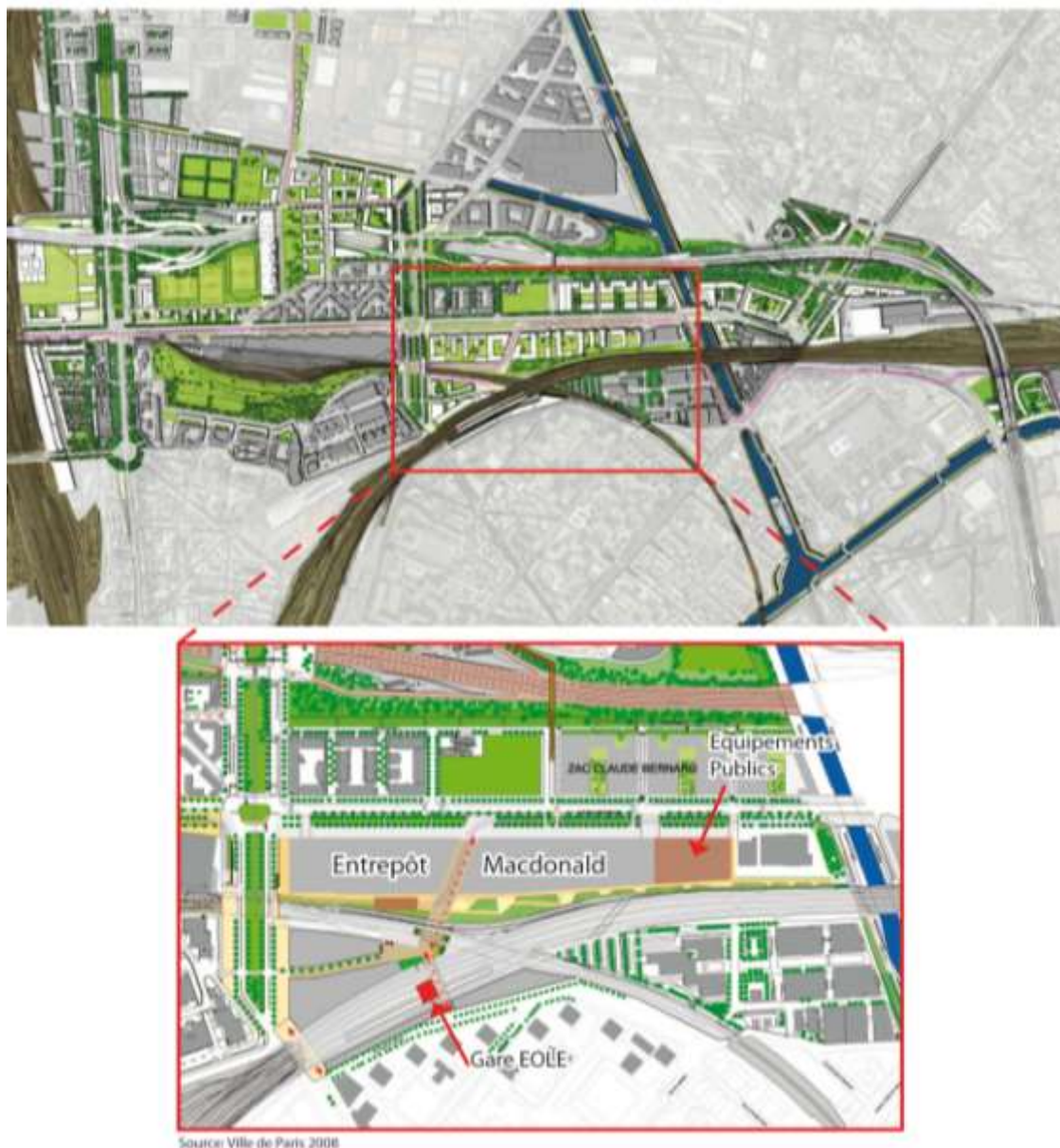
Le projet s'inscrit dans un secteur comprenant les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris. Le sud du territoire de la communauté d'agglomération de La Plaine Commune, notamment Aubervilliers, fait également partie de la zone d'influence de la gare. Le site du projet est plus précisément implanté au nord-ouest du 19^{ème} arrondissement de Paris, en limite avec le 18^{ème}, sur les voies de Paris-Est, à l'est du pont-rails sur la rue d'Aubervilliers.



La création du lien urbain entre la cité Michelet au sud et le boulevard Mac Donald au nord assure une triple fonctionnalité :

- accès des voyageurs à la gare (salle d'échanges, billetterie, quais),
- correspondance entre le RER et les tramways,
- passage urbain entre les quartiers actuellement séparés par le faisceau de Paris Est et les installations de Chapelle Evangile (Petite Ceinture).

Consistance du projet urbain « Paris-Nord-Est » dans le secteur Evangile :



2. OBJET DE LA CONCERTATION

2.1 LE CONTEXTE JURIDIQUE ET LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable est régie par l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme. Elle a pour objectif d'informer l'ensemble des personnes concernées par le projet et de recueillir leurs avis, notamment ceux des usagers, des riverains, des acteurs socio-économiques et des collectivités locales.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports en Ile de France, le STIF est à l'initiative des concertations préalables relatives aux projets de développement des transports collectifs (Délibération n° 2006/0429 prise par le Conseil du STIF en sa séance du 10 mai 2006).

Les objectifs poursuivis par la création de cette gare sur la ligne E du RER sont de :

- desservir le quartier de la Porte d'Aubervilliers ;

- constituer un point de maillage avec les tramways Tram'Y (future ligne Saint-Denis – Epinay sur Seine / Villetaneuse prolongée de Saint-Denis à Evangile) et T3 (Tramway des Maréchaux prolongé à l'Est vers la Porte de la Chapelle).

Les objectifs de la concertation:

- satisfaire les besoins de déplacement des habitants ne disposant pas aujourd'hui d'une offre de transport performante (en particulier dans le quartier de la Porte d'Aubervilliers)
- assurer les échanges entre le RER et les autres modes de transport : bus, T3, Tram'Y, modes doux...
- améliorer le cadre de vie des riverains en réduisant les effets de coupure dus aux infrastructures ferroviaires
- contribuer au développement et à la montée en puissance du projet de renouvellement urbain Paris-Nord-Est

2.2 LES MODALITES ET LES OUTILS DE LA CONCERTATION

La concertation s'est déroulée du 19 février au 17 mars 2007. Les modalités mises en œuvre étaient les suivantes :

- publicité préalable (presse et affichage) pour informer le public de l'objet et des modalités de la concertation ;
- exposition d'informations générales sur le projet avec présence d'un registre à disposition du public pour consigner ses observations (mairies des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements) ;
- tenue d'une réunion publique (8 mars 2007) ;
- affichage dans les gares et les stations de métro du secteur ;
- plaquettes explicatives sur les lieux d'exposition, lors de la réunion publique, dans les gares et dans les lignes de bus du secteur ;
- adresse de courrier électronique dédiée sur le site internet du STIF.

3. BILAN DE LA CONCERTATION

3.1 LES MODALITES PRATIQUES

3.1.1 Réunion publique

Une réunion publique s'est tenue le 8 mars 2007 à 19h à l'école élémentaire Emile Bollaert (75019), dans le quartier de la Porte d'Aubervilliers.

A la tribune : député-maire du 18^{ème} arrondissement, sénateur-maire du 19^{ème} arrondissement, adjoint au maire de Paris chargé des Transports, STIF, RFF, SNCF. Les élus attendent impatiemment la concrétisation du projet Evangile. Dans la salle, quelques élus au CRIF ou au Conseil de Paris, membres des cabinets des élus ou des services de la Ville, de la SEMAVIP.

Une trentaine de personnes était présente, essentiellement des représentants d'association "habituelles" pour tous les projets de TC (PCGP, Rocade de Paris, Gare aux pollutions...).

3.1.2 avis : registres, lettres, pétitions et les messages électroniques

Deux registres d'enquête ont été mis à disposition dans les mairies d'arrondissement concernés :

- mairie du 18^{ème} arrondissement (clos le 26/03/2007) : 4 contributions dont 2 avec notes écrites annexées
- mairie du 19^{ème} arrondissement (clos le 17/03/2007) : 6 contributions dont 3 avec notes écrites annexées

Moins de dix courriers ont été reçus par les acteurs du projet (STIF, SNCF, RFF).

Une distribution de tracts a été effectuée lors de la réunion publique du 7 mars 2007.

Une vingtaine de messages électroniques ont été déposés sur le site internet du STIF.

3.2 LE DEROULEMENT ET LE BILAN DE LA CONCERTATION

D'un point de vue quantitatif, très peu de contributions et observations ont été effectuées par le public : une dizaine d'inscriptions sur les registres, une vingtaine de messages électroniques, moins de 10 tracts ou courriers papier adressés aux porteurs du projet (STIF, maîtres d'ouvrage, financeurs du CPER, Ville de Paris...). La réunion publique du 8 mars 2007 a attiré une trentaine de personnes, dont les représentants des associations de quartier et de défense de l'environnement.

Les contributions ne se rapportant pas au projet Evangile lui-même étaient majoritaires : activité Fret et nuisances sonores (entreprise Tafanel), tramway T3, devenir de la Petite Ceinture etc. Les avis se rapportant strictement à la gare Evangile, bien que peu nombreux dans l'absolu, étaient très favorables au projet ; Un fort besoin de désenclavement a été exprimé, nettement relayé par les élus concernés (maires d'arrondissement, adjoint au maire de Paris chargé des transports).